



MUTUELLE RATP PROTECTION SOCIALE

◆ APPEL D'OFFRE - PRESTATIONS SANTÉ - SOLIDARITÉ

FUTUR CONTRAT MUTUELLE RATP 2026

↓ **10% DE BAISSSE**
DES COTISATIONS

***OBTENUE PAR VOTRE SYNDICAT
UNSA GROUPE RATP***

Les négociations sont terminées et votre syndicat est signataire du protocole.

Place au processus d'appel d'offre prévu en 2025 pour un nouveau contrat de la mutuelle qui sera effectif en 2026.



**UNSA GROUPE RATP a obtenu
de nombreuses garanties de la Direction
avec un engagement ferme sur :**

- ✓ une transparence dans l'information pour la mutuelle et la prévoyance
- ✓ la baisse de la part de cotisations à la charge des salariés qui passe de 40% environ à 30%
- ✓ un maintien de la notion de solidarités envers les plus fragiles économiquement en créant un fonds de solidarité

REVENDICTIONS OBTENUES PAR UNSA

#1 LA CRÉATION D'UN FONDS DE SOLIDARITÉ ALIMENTÉ D'UN POURCENTAGE DE 3% DE COTISATIONS ET DONT LA GESTION SERA CONFIEE A UNE COMMISSION DÉDIÉE

#2 UNE AMÉLIORATION DE LA PART DE PRISE EN CHARGE PAR L'EMPLOYEUR DANS LE PAIEMENT DE LA MUTUELLE PASSANT DE 60% A 70%

#3 UNE AMÉLIORATION DU NIVEAU DE PANIER DE SOINS

#4 LE CAHIER DES CHARGES PERMETTANT DE RÉPONDRE A L'APPEL D'OFFRE FERA L'OBJET D'UNE RÉUNION DE CONCERTATION AVEC LES SYNDICATS AVANT SA PUBLICATION

**REJOINS
UNSA GROUPE RATP**